

S'inscrire sur une session CAEP-MNS 2022

CREPS HDF – ERFAN HDF



Les différentes étapes :

- Lire ce document
- Préparer ses différents documents et les numériser sous un format lisible, en pdf
 - Au besoin, je peux installer une application sur mon smartphone (type « cam scanner »)
 - Photo d'identité (format jpeg ou png)
 - Pièce d'identité recto-verso, <u>en cours de validité</u> : carte d'identité ou passeport
 - o Diplôme conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur
 - o Dernier CAEP-MNS, si concerné
 - o Attestation de formation continue PSE.1 ou PSE.2, ou équivalent, en cours de validité
 - Certificat médical, format type, <u>datant de moins de trois, 3, mois</u>: téléchargeable à l'inscription
 - Attestation de prise en charge financière : téléchargeable à l'inscription
 - Convention de formation signée : envoyée par l'ERFAN lors de l'inscription sur la plate-forme
- Créer un profil stagiaire, ou récupérer son ancien profil stagiaire, sur le site du CREPS Hauts-de-France : <u>https://www.creps-wattignies.fr/</u>

CONTACT	CÈS 💿 VISITE 360° 💷 ACT	TUALITÉS			ESPACE APPRENANT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Lièveit Fyatemité	LE CR	EPS~ PERFORMAN	ICE SPORTIVE - FORMATION -	SÉJOURS & RÉSERVA	ations- Q 🖀
5			MAL.	Espace	e personnel 22 vous identifier
Infos générales Do	ssier(s) d'inscription	Support administratif	Plateforme pédagogique		
Infos générales Do S'identifier	ssier(s) d'inscription S	Support administratif	Plateforme pédagogique		
Infos générales Do S'identifier J'AI DÉJÀ UN COMPTE	ssier(s) d'inscription S	Support administratif	Plateforme pédagogique JE N'AI PAS ENCORE DE CO	мрте	Å
Infos générales Do S'identifier J'AI DÉJÀ UN COMPTE Je m'identifie pour y	ssier(s) d'inscription s	Support administratif	Plateforme pédagogique JE N'AI PAS ENCORE DE CO Je crée un compte	мрте	&
Infos générales Do S'identifier J'AI DÉJÀ UN COMPTE Je m'identifie pour y Adresse e-mail	accéder Mot de passe	Support administratif	Plateforme pédagogique JE N'AI PAS ENCORE DE CO Je crée un compte Pour accéder à nos services, identifier ultérieurement.	MPTE il est nécessaire de créer	un compte pour vous
Infos générales Do S'identifier J'AI DÉJÀ UN COMPTE Je m'identifie pour y Adresse e-mail	accéder Mot de passe	Support administratif	Plateforme pédagogique JE N'AI PAS ENCORE DE CO Je crée un compte Pour accéder à nos services, identifier ultérieurement. Le Creps s'engage à sécuriser confidentielles.	MPTE il est nécessaire de créer r vos informations et à le	un compte pour vous s garder strictement

Vous suivez les indications de création, validation d'adresse mail (vérifiez vos spams) et conservez précieusement vos identifiant + mot de passe 😂

Vous saisissez ce qui doit être saisi, et revenez à la page de départ

Vous cliquez sur « offre de formation » pour choisir et démarrer votre inscription



Vous arrivez dans le catalogue des formations du CREPS, vous choisissez la session CAEP-MNS de l'ERFAN souhaitée :



CAEPMNS - Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur-Sauveteur Maître-Nageur-Sauveteur (F/H)



CREPS Hauts de France et ERFAN - AMER CAEPMNS - Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur-Sauveteur Maître-Nageur-Sauveteur (F/H)



ABBEVILLE CAEPMNS - Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur-Sauveteur Maître-Nageur-Sauveteur (F/H)

Pour mémoire :

- 02 CHAUNY : du lundi 10 au mercredi 12 octobre 2022 • Espace Aquatique Oasis, Boulevard de Bergheim
- 80 AMIENS : du lundi 21 au mercredi 23 novembre 2022
 - Piscine Le Nautilus, Rue Léo Lagrange
- 80 ABBEVILLE : du lundi 12 au mercredi 14 décembre 2022 • Centre Aquatique Aqu'ABB, avenue du 8 mai 1945

Vous prenez connaissance des différentes informations sur la session de formation et vous confirmez votre

inscription :

Vous êtes intéressé par cette formation ? Les inscriptions sont ouvertes. Veuillez suivre les étapes suivantes :				
	INSCRIPTION À LA FORMATION			
ETAPE 1	Session de Formation CAEPMNS CHAUNY (02): 24 places restantes			
	TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER			
2 2	 Après inscription, vous devez renseigner votre dossier dans la rubrique « espace stagiaire ». Vérifiez que vous avez renseigné toutes les informations nécessaires et joint toutes les pièces demandées. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. 			

ERFAN HDF - SF - Tuto « s'inscrire en CAEP-MNS » - Page 2 sur 4

Vous suivez tout le processus de renseignement / inscription et confirmation

- ATTENTION, pour le financement des salariés, vous <u>devez préciser</u> si c'est l'employeur, l'OPCO ou le CNFPT.
 - o Vous devrez réaliser la demande auprès de votre financeur
 - Astuce pour le CNFPT, sur la plate IEL, pour trouver nos sessions, vous devez taper « recyclage cae pmns »
 - Astuce pour l'OPCO (AFDAS ou autre) : ce sont bien les coordonnées du CREPS HDF qu'il convient de mentionner
 - Vous devrez ensuite télécharger la preuve de ce financement

Financement de votre formation Vous pourrez préciser en fonction de vos prises en charges					
Précisez vos projets de financement	Demande de prise en charge envisagée ou en cours				

Nous vous envoyons, ensuite, la convention de formation en rapport avec votre financement.
 Cette étape est donc primordiale

Vous arrivez sur un nouvel écran vous permettant de vérifier vos informations et télécharger vos différents documents. Tout est indiqué, laissez-vous guider.

Vous avez une possibilité de communiquer par message avec la coordo.



ERFAN HDF – SF – Tuto « s'inscrire en CAEP-MNS » - Page 3 sur 4

Vous pourrez également télécharger les modèles des attestations de prise en charge et certificat médical.

Attestation de prise en charge employeur et/ou ^{Pour Formati} CNFPT ou OPCO - CAEPMNS	Certificat médical CAEPMNS
Pièce téléversée Pièce validée Format PDF Attestation de prise en charge employeur et/ou CNFPT	Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins de trois mois au jour du déroulement du test préalable et de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
Téléchargez et utilisez obligatoirement 🕞 ce modèle	Téléchargez et utilisez obligatoirement 🔀 ce modèle

Vous pouvez compléter votre dossier au fur et à mesure. Je le validerai au fur et à mesure.

Quand l'ERFAN aura tout validé, vous pourrez confirmer définitivement votre inscription.

Cela se passe 1 mois avant, au plus tard, la formation choisie.

Attention, la convention de formation devra être signée et renvoyée au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.

Toute inscription réalisée en dehors de la plate-forme dédiée ne sera pas prise en compte. Toute pré-inscription non validée ou restant en attente de document ne sera pas validable. Vous ne pourrez donc pas participer à la formation.

Pour tout problème ou question, n'hésitez pas à me joindre :

- Séverine FREIN
- Directement sur la plate-forme par la messagerie
- <u>severine.frein@ffnatationhdf.fr</u>
- 06 35 13 93 48

Certificat médical de non contre-indication à l'exercice

de la profession de Maître-Nageur Sauveteur

(Datant de moins de trois, 3, mois, au 1^{er} jour de formation)

Je soussigné(e)...., docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance de la nature des épreuves de la session d'évaluation du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur,

certifie avoir examiné M./Mme, candidat(e) à ce certificat, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente à l'exercice de la profession.

J'atteste en particulier que M./Mme présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

 soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10);

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé-e pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

(Signature et cachet du médecin)







Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

